

OBJET

N° 31/2020

Rapports d'activités 2019  
du service de l'eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE.

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteauneuf de Vernoux**, sous la présidence de M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 30  
Qui ont pris part au vote : 35  
Date de convocation du Comité : 10 décembre 2020

**Présents votants** : MM. ALIBERT Christian (pouvoir CIMAZ Michel), AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COMTE Jean-Paul, De TRUCHIS Michel, COULMONT Hervé, DIETRICH David, DURAND Gilles, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, JULIEN Marcel (pouvoir JULIEN Brice), KERENFORT Jean-Paul, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Maxence et REYNAUD Régis.

Mesdames BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, MATHIEU Clémence, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

**Suppléants présents votants** : LA RUSSA Gilbert (BERNARD Guislain), FABRIS Albano (BOUCHARDON Benoit), CAMPOUS Michel (DEFAIVRE Claude)

**Suppléants présents non votants** : DARNAUD Jean-Marc, CHAMBONNET Daniel, GUERIN James

**Absents excusés** : MM. BOUCHARDON Benoit (suppléant), CIMAZ Michel (pouvoir ALIBERT Christian), JULIEN Brice (pouvoir JULIEN Marcel), BERNARD Guislain (suppléant), DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude (suppléant), DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, MOUNIER Fabien, ROMAIN Christian, RICOU-CHARLES Yvan, Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, DEMAS Barbara et ROSSI Bénédicte.

**Présidence** : M. AMRANE Olivier.

**Secrétaire de séance** : Mme. BSERENI Stella

**Le Rapporteur** : M. Olivier AMRANE, Président

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté à l'assemblée délibérante :

- le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par les services du syndicat (article L 2224-5 du CGCT),
- le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable établi par VEOLIA Eau exploitant (article L 1411-3 du CGCT).

Les rapports ont été soumis préalablement pour avis à la commission consultative des services publics locaux qui a émis un avis favorable le 05 novembre 2020.

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol-Pays de Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 31/2020**

**Rapports d'activités 2019  
du service de l'eau potable.**

**DELIBERATION :**

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*,

- **émet** un avis favorable sur les rapports d'activités 2019 du service public de l'eau potable,

- **rappelle** que le rapport d'activités du Président, destiné notamment à l'information des usagers, doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE.

